

Construction d'une maison de santé et de logements
Rue de Gex
01210 - ORNEX

NOTICE DES AMENAGEMENTS VRD



BET STRUCTURE:
PLANTIER
06 02 05 75 33
florian.stoffel@egis-group.com



ARCHITECTE:
BELLO ARCHITECTE
06 78 76 17 01
francois@bello-architectes.fr



ECONOMISTE:
ALG INGENIERIE
04 50 46 22 36
a.garcia@alg-ingenierie.fr



ARCHITECTE PAYSAGISTE:
Atelier FONTAINE
04 50 09 21 71



ECONOMISTE:
BETREC
06 58 70 44 81
nikolas.pacaut@betrec.com

- | | | | |
|-----|---|-----|--------------------------------|
| 01. | Situation et présentation du projet
Page 3 | 07. | Télécommunication
Page 19 |
| 02. | Voirie
Page 4 | 08. | Fibre optique
Page 20 |
| 03. | Assainissement des eaux pluviales
Page 5 | 09. | Electricité
Page 21 |
| 04. | Assainissement des eaux usées
Page 16 | 10. | Gaz
Page 22 |
| 05. | Eau potable
Page 17 | 11. | Gestion des déchets
Page 23 |
| 06. | Eclairage extérieur
Page 18 | | |

01. Situation et présentation du projet

Vue aérienne du secteur du projet



Source : Géoportail

Situation et contexte

Le projet se situe sur la Commune d'Ornex, Rue de Gex: section AD parcelles 149 et 151.

Le tènement est actuellement occupé par un ruisseau qui sera conservé pendant les travaux.

Présentation du projet et objet de la notice des aménagements VRD

Le projet réalisé par le cabinet BELLO ARCHITECTE consiste en la construction d'un ensemble de logements et d'une maison de santé.

Afin d'analyser les viabilités du projet, il a été procédé à une consultation des services gestionnaires des réseaux via le site DICT.fr (DT n° 2026040206036DD8).

Il est précisé dans les chapitres suivants les infrastructures existantes à proximité de l'opération, les prescriptions de chaque concessionnaire et les principes de raccordements envisagés au stade du permis de construire.

02. Voirie

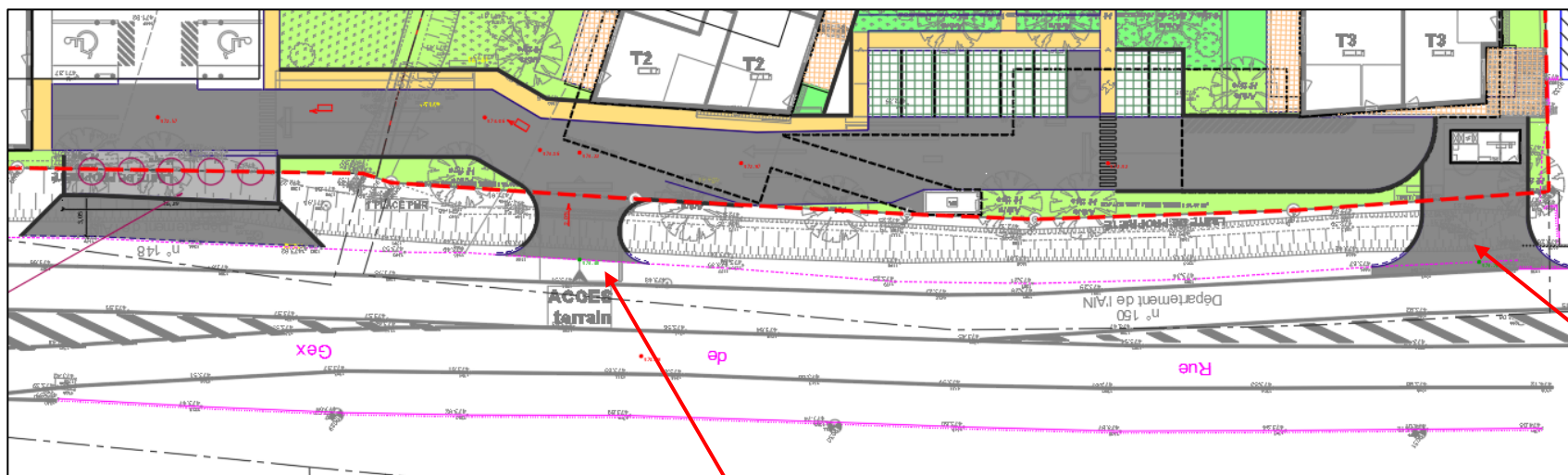
Gestionnaire

Commune d'Ornex

Accès prévus

Il est prévu de créer 2 accès véhicule depuis la Rue de Gex et une encoche pour les OM.
Des échanges sont en cours avec la Mairie pour l'aménagement public de ce secteur.

Extrait du plan de voirie



Accès véhicule au transformateur

Accès véhicule au projet

Source : Alp'VRD

03. Assainissement des eaux pluviales

Gestionnaire

CA Pays de Gex – Service Eau pluviale

Réseaux existants

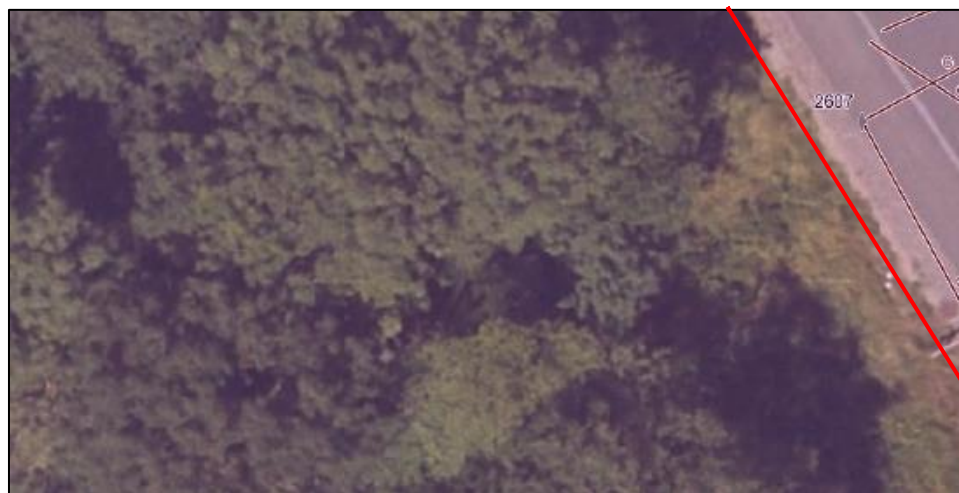
Il existe à proximité du projet un réseau EP sous la Rue du Gex et le tènement voisin. Les DT n'indiquent pas la présence de réseau public sur le tènement.

Aptitude des sols à l'infiltration

À ce stade des études, aucune étude hydrogéologique de type G2 AVP n'a été réalisée sur le projet. Toutefois, notre connaissance des terrains avoisinants ne permet pas d'envisager, a priori, la possibilité d'infiltration des eaux pluviales.

Une étude de sol sera réalisée en phase DCE afin de confirmer ou non la faisabilité de l'infiltration dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du projet.

Réseaux EP existants à proximité du projet



Source : CA Pays de Gex – Service Eau pluviale

03. Assainissement des eaux pluviales (2/11)

Aptitude des sols à l'infiltration

D'après l'étude géotechnique G2 AVP réalisée par KAENA géotechnique, les essais d'infiltration à charge variable de type MATSUO relèvent un coefficient de perméabilité très faible à quasiment nulle, égal à $K = 1,10^{-7}$ m/s ou $5,10^{-7}$ m/s pour des profondeurs d'essai entre 2,5 et 2,7m. De plus, des venues d'eaux ont été observées entre 0,8 et 2,5 m/TA.

Nous pouvons donc en conclure que le sol ne permet pas l'infiltration des eaux pluviales.

Valeurs issues de mesures directes				
Unité/description	Essai réalisé	Sondage	Profondeur de l'essai	Coefficient de perméabilité k
Unité n°2 – Limons sableux	Matsuo	PM3	2.7 m	Non représentatif compte tenu de fortes arrivées d'eau
Unité n°3 – Moraines argileuses		PM5	2.5 m	$< 1 \times 10^{-7}$ m/s
Unité n°2 – Limons sableux		PM7	0.9 m	5×10^{-7} m/s

Bilan :

Les valeurs mesurées témoignent d'une perméabilité très faible à quasiment nulle.

Source : G2 AVP

03. Assainissement des eaux pluviales (3/11)

Préconisation du concessionnaire

Le projet à une superficie de 8 756 m²; Donc d'après la carte communale de zonage des eaux pluviales :

Surface parcelle > 2000 m²

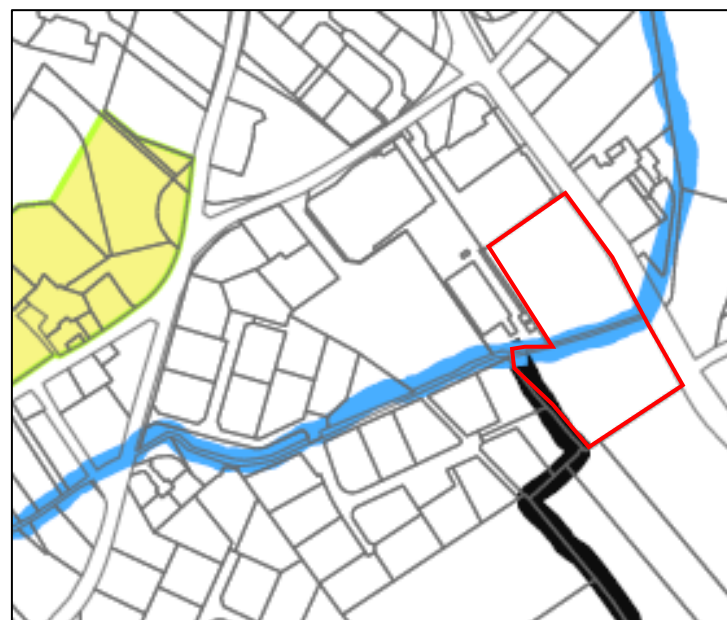
- Période de retour d'insuffisance : 10 ans
- Débit de rejet : 7L/s/ha
- Zone 2 : 38 L/m² de surface imperméabilisés

Carte communale de zonage des eaux pluviales



Source : PLU – Annexes sanitaires

Carte communale de zonage des eaux pluviales



Source : PLU – Annexes sanitaires

03. Assainissement des eaux pluviales (4/11)

Bassin versant pris en compte

Le bassin versant pris en compte correspond exclusivement à la surface du projet.

En effet :

- Les parcelles qui entourent le projet sont déjà urbanisées et disposent de leur propre système de gestion des eaux pluviales

Aucun bassin versant supplémentaire n'est intercepté par le projet. La surface du bassin versant pris en compte pour la gestion des eaux pluviales est donc de **8756 m²**.

Préconisation du concessionnaire

D'après la notice synthétique de la réglementation par zone de la Communauté d'agglomération d'ORNEX, le site du projet se situe en zone dite « de gestion par rejet à débit limité ».

Gestion des pluies moyennes à fortes :

Tout aménagement doit assurer la maîtrise des écoulements d'eaux pluviales générés par les pluies moyennes à fortes par rétention temporaire et infiltration et/ou rejet à débit contrôlé en respectant les règles imposées en termes de :

- Débit maximal autorisé : le terrain concerné par le projet est situé dans la zone indiquée ci-dessous :

Zones de rejet à débit régulé :					
		Surface parcelle > 2 000 m ²		1000 m ² < Surface parcelle < 2 000 m ²	Surface parcelle < 1 000 m ²
		7 l/s/ha de surface active	13 l/s/ha de surface active	2 l/s	
Période de retour	10 ans	Zone 2 : 38 l/m ² imperméabilisé	Zone 1 : 30 l/m ² imperméabilisé	25 litres / m ² imperméabilisé	18 litres / m ² imperméabilisé
	30 ans	Zone 4 : 50 l/m ² imperméabilisé	Zone 3 : 40 l/m ² imperméabilisé	34 litres / m ² imperméabilisé	25 litres / m ² imperméabilisé
Ouvrage de fuite		A calculer sur feuille (CAPG)		Ø 40	

Source : Pays de Gex

03. Assainissement des eaux pluviales (5/11)

Préconisation du concessionnaire

Gestion des pluies courantes :

Tout aménagement doit favoriser l'infiltration et/ou l'évapotranspiration des pluies courantes en mettant en œuvre :

- Des surfaces perméables et/ou végétalisées ;
- La rétention temporaire des écoulements issus des surfaces imperméables, avec une capacité de rétention de 15 L/m² de surface imperméabilisée.
- L'infiltration, l'évapotranspiration et/ou l'utilisation des écoulements retenus.

Raccordement d'eaux pluviales du projet

Il est prévu que la totalité des eaux pluviales collectées sur le projet soient gérées par des ouvrages de rétentions et des chaussées réservoirs sur le site puis par rejet dans le ruisseau existant. Une notice hydraulique sera envoyée à la Commune d'Ornex lors du DCE. Une réunion sera organisée avant démarrage des travaux avec le concessionnaire.

Dimensionnement de l'ouvrage de rétention

Le dimensionnement du volume destiné à la gestion des pluies moyennes à fortes a été réalisé à partir de la feuille de calcul fourni par le Pays de Gex Agglomération selon les hypothèses suivantes :

- Surface projet : 8756 m² ;
- Ratio volume de rétention $R_v = 38 \text{ l/m}^2$;
- Débit de fuite autorisée = 7 l/s/ha de surface active ;
- Période de retour de pluie = 10 ans ;
- La répartition des surfaces et le résultat du volume à prévoir sont indiqués ci-dessous :

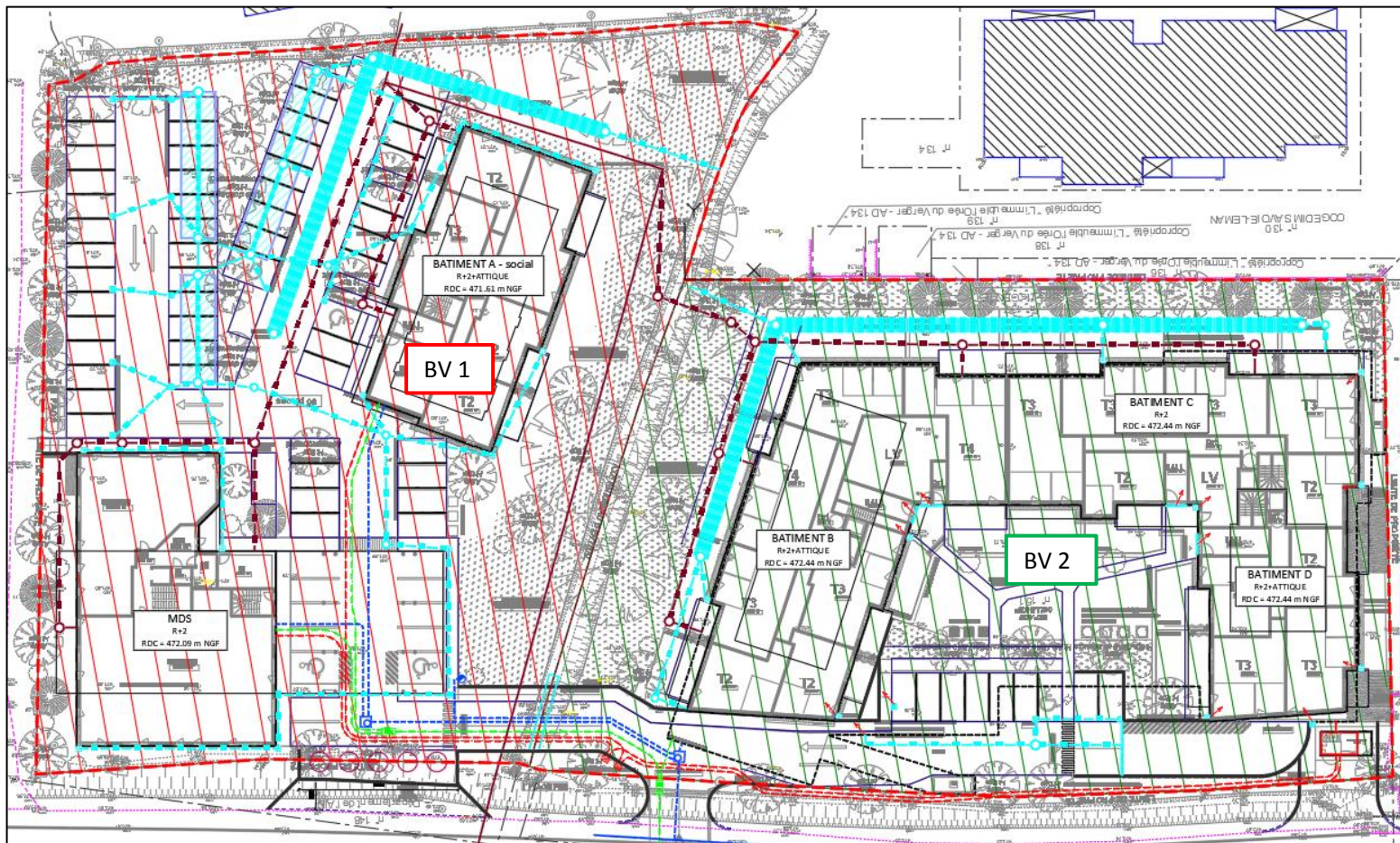
03. Assainissement des eaux pluviales (6/11)

Gestion des pluies courantes et des pluies moyennes à fortes :

Les surfaces imperméabilisées du projet seront découpées en 2 sous bassins versants (voir schéma ci-contre) :

- Bassin versant 1 en rouge ;
- Bassin versant 2 en vert ;

Plan de répartition de la gestion des eaux pluviales par bassin versant



Source : ALP'VRD

03. Assainissement des eaux pluviales (7/11)

Dispositifs envisagés pour les pluies moyennes à fortes BV 1

CARACTERISTIQUES DU PROJET :			
Superficie totale du projet St (en m²) :		4 557	
Surfaces aménagées :	Superficie S (en m²)	Coefficient d'apport unitaire Cu (sans unité)	Surface active Sa (en m²) (=S x Cu)
Toitures (bâtiments principaux, dépendances, parkings couverts, abris de jardin, piscines couvertes) non végétalisées <i>Correspond à la surface de toiture projetée au sol et non de l'emprise au sol du bâtiment</i>	1 016	1,00	1 016
Toitures végétalisées	163	0,70	114
Voies carrossables entièrement imperméables	331	1,00	331
Voies carrossables entièrement végétalisées ou perméables	437	0,30	131
Voies carrossables à moitié végétalisées ou perméables (seules les surfaces de roulement sont imperméables)		0,50	0
Parkings à ciel ouvert imperméables		1,00	0
Parkings à ciel ouvert végétalisés ou perméables	654	0,30	196
Chemins piétons imperméables	44	1,00	44
Chemins piétons perméables	83	0,30	25
Terrasses à ciel ouvert imperméables (dalle béton)	196	1,00	196
Terrasses à ciel ouvert perméables (en platelage bois sur gravier, sable)		0,30	0
Piscine		0,30	0
Cours à ciel ouvert imperméables		1,00	0
Cours à ciel ouvert perméables (en platelage bois, gravier, sable)		0,30	0
Terre végétale sur dalle		0,70	0
Terre végétale en pleine terre	1 633	0,30	490
TOTAL	4 557		2 543
Surface active totale du projet Sat (en m²) (= total Sa) :		2 543	
Coefficient d'apport global du projet C (= Sat / St) :		0,56	

CALCUL DU DEBIT DE FUITE ET DU VOLUME DE RETENTION TOTAL A METTRE EN OEUVRE :	
Débit de fuite spécifique maxi imposé Qsp (en l/s/ha) (7 ou 13, d'après zonage + tableau ci-contre) :	7
Débit de fuite global théorique du projet Qft (en l/s) (=Qsp x St/10 000) :	3,1899
Débit de fuite global maxi retenu Qfr (en l/s) <i>se référer à la case au dessus minimum 2 l/s (ex : si débit théorique = 1,6 → mettre 2 l/s)</i>	3,189942
Ratio volumique de rétention Rv (en litres/m² actif) (d'après tableau ci-contre) :	38
Volume de rétention global du projet Vr (en m³) (=Rv x Sat/1 000) :	96,6

D'après la feuille de calcul, nous devons donc mettre en place un volume de rétention de **96,6 m³** pour un rejet au domaine public de 3,19 l/s (7 l/s/ha).

Dispositif envisagé pour les pluies moyennes à fortes

À ce stade des études, la solution technique envisagée pour la réalisation de l'ouvrage de rétention est la suivante :

- Le stockage à l'aide d'une buse préfabriquée de Ø1500 mm, sur une longueur de 55ml pour un volume total de 97,2 m³ ;

03. Assainissement des eaux pluviales (8/11)

Dispositif envisagé pour les pluies courantes BV 1

Le dimensionnement du volume destiné à la gestion des pluies courantes a été réalisé à partir de la feuille de calcul fournie par le Pays de Gex Agglomération selon les hypothèses suivantes :

- Surface projet : 4557 m²

CARACTERISTIQUES DU PROJET :			
Superficie totale du projet St (en m ²) :			
Surfaces aménagées :	Superficie Sa (en m ²)	Coefficient d'imperméabilisation Ci	Superficie imperméable Si (en m ²) (=Sa * Ci)
Toitures (bâtiments principaux, dépendances, parkings couverts, abris de jardin, piscines couvertes) non végétalisées <i>Correspond à la surface de toiture projetée au sol et non de l'emprise au sol du bâtiment</i>	1 016	1	1 016
Toitures végétalisées		0	0
Voies carrossables entièrement imperméables	331	1	331
Voies carrossables entièrement végétalisées ou perméables		0	0
Voies carrossables à moitié végétalisées ou perméables (seules les surfaces de roulement sont imperméables)		0,5	0
Parkings à ciel ouvert imperméables		1	0
Parkings à ciel ouvert végétalisés ou perméables		0	0
Cheminements piétons imperméables	44	1	44
Cheminements piétons perméables		0	0
Terrasses à ciel ouvert imperméables (dalle béton)	196	1	196
Terrasses à ciel ouvert perméables (en platelage bois sur gravier, sable)		0	0
Cours à ciel ouvert imperméables		1	0
Piscine		0	0
Cours à ciel ouvert perméables (en platelage bois, gravier, sable)		0	0
Terre végétale sur dalle		0	0
Terre végétale en pleine terre		0	0
TOTAL	1 587		1 587

- Ratio imposé de rétention/surface imperméabilisée R =15 l/m²
- La répartition des surfaces et le résultat du volume à prévoir sont indiquées ci-dessous :

CALCUL DU VOLUME DE RETENTION A METTRE EN OEUVRE :	
Ratio imposé volume de rétention/surface imperméable R (en l/m ²) :	15
Volume utile de gestion à mettre en œuvre au droit du projet V (en m ³) (=Si totale x R/1 000) :	23,8

Dispositif envisagé

À ce stade des études, la solution technique envisagée pour la gestion des pluies courantes est la mise en œuvre de 3 chaussées réservoirs.

Le volume utile ainsi constitué est de **24,2 m³**.

03. Assainissement des eaux pluviales (9/11)

Dispositifs envisagés pour les pluies moyennes à fortes BV 2

CARACTERISTIQUES DU PROJET :			
Superficie totale du projet St (en m²) :		4 198	
Surfaces aménagées :	Superficie S (en m²)	Coefficient d'apport unitaire Cu (sans unité)	Surface active Sa (en m²) (=S x Cu)
Toitures (bâtiments principaux, dépendances, parkings couverts, abris de jardin, piscines couvertes) non végétalisées <i>Correspond à la surface de toiture projetée au sol et non de l'emprise au sol du bâtiment</i>	636	1,00	636
Toitures végétalisées	419	0,70	293
Voies carrossables entièrement imperméables	260	1,00	260
Voies carrossables entièrement végétalisées ou perméables	207	0,30	62
Voies carrossables à moitié végétalisées ou perméables (seules les surfaces de roulement sont imperméables)		0,50	0
Parkings à ciel ouvert imperméables	79	1,00	79
Parkings à ciel ouvert végétalisés ou perméables	21	0,30	6
Cheminements piétons imperméables	126	1,00	126
Cheminements piétons perméables	17	0,30	5
Terrasses à ciel ouvert imperméables (dalle béton)	794	1,00	794
Terrasses à ciel ouvert perméables (en platelage bois sur gravier, sable)		0,30	0
Piscine		0,30	0
Cours à ciel ouvert imperméables		1,00	0
Cours à ciel ouvert perméables (en platelage bois, gravier, sable)		0,30	0
Terre végétale sur dalle	401	0,70	280
Terre végétale en pleine terre	1 224	0,30	367
TOTAL	4 184		2 909
Surface active totale du projet Sat (en m²) (= total Sa) :		2 909	
Coefficient d'apport global du projet C (= Sat / St) :		0,69	

CALCUL DU DEBIT DE FUITE ET DU VOLUME DE RETENTION TOTAL A METTRE EN OEUVRE :	
Débit de fuite spécifique maxi imposé Qsp (en l/s/ha) (7 ou 13, d'après zonage + tableau ci-contre) :	7
Débit de fuite global théorique du projet Qft (en l/s) (=Qsp x St/10 000) :	2,9386
Débit de fuite global maxi retenu Qfr (en l/s) <i>se référer à la case au dessus minimum 2 l/s (ex : si débit technique = 1,6 → mettre 2 l/s)</i>	2,928688
Ratio volumique de rétention Rv (en litres/m² actif) (d'après tableau ci-contre) :	38
Volume de rétention global du projet Vr (en m3) (=Rv x Sat/1 000) :	110,6

D'après la feuille de calcul, nous devons donc mettre en place un volume de rétention de **110,6 m³** pour un rejet au domaine public de 2,93 l/s (7 l/s/ha).

Dispositif envisagé pour les pluies moyennes à fortes

A ce stade des études, la solution technique qui pourra être adoptée pour la réalisation de l'ouvrage de rétention est :

- Le stockage à l'aide d'une buse préfabriquée de Ø1500 mm, sur une longueur de 63ml pour un volume total de 111 m³ ;

03. Assainissement des eaux pluviales (10/11)

Dispositif envisagé pour les pluies courantes BV 2

Le dimensionnement du volume destiné à la gestion des pluies courantes a été réalisé à partir de la feuille de calcul fournie par le Pays de Gex Agglomération selon les hypothèses suivantes :

- Surface projet : 4198 m²

CARACTERISTIQUES DU PROJET :			
Superficie totale du projet St (en m ²) : 4 198			
Surfaces aménagées :	Superficie Sa (en m ²)	Coefficient d'imperméabilisation Ci	Superficie imperméable Si (en m ²) (=Sa * Ci)
Toitures (bâtiments principaux, dépendances, parkings couverts, abris de jardin, piscines couvertes) non végétalisées <i>Correspond à la surface de toiture projetée au sol et non de l'emprise au sol du bâtiment</i>	636	1	636
Toitures végétalisées		0	0
Voies carrossables entièrement imperméables	260	1	260
Voies carrossables entièrement végétalisées ou perméables		0	0
Voies carrossables à moitié végétalisées ou perméables (seules les surfaces de roulement sont imperméables)		0,5	0
Parkings à ciel ouvert imperméables	79	1	79
Parkings à ciel ouvert végétalisés ou perméables		0	0
Cheminements piétons imperméables	126	1	126
Cheminements piétons perméables		0	0
Terrasses à ciel ouvert imperméables (dalle béton)	794	1	794
Terrasses à ciel ouvert perméables (en platelage bois sur gravier, sable)		0	0
Cours à ciel ouvert imperméables		1	0
Piscine		0	0
Cours à ciel ouvert perméables (en platelage bois, gravier, sable)		0	0
Terre végétale sur dalle		0	0
Terre végétale en pleine terre		0	0
TOTAL	1 895		1 895

- Ratio imposé de rétention/surface imperméabilisé R =15 l/m²
- La répartition des surfaces et le résultat du volume à prévoir sont indiquées ci-dessous :

CALCUL DU VOLUME DE RETENTION A METTRE EN OEUVRE :	
Ratio imposé volume de rétention/surface imperméable R (en l/m ²) :	15
Volume utile de gestion à mettre en œuvre au droit du projet V (en m ³) (=Si totale x R/1 000) :	28,4

Dispositif envisagé

À ce stade des études, la solution technique envisagée pour la gestion de pluies courantes est la mise en œuvre d'un ouvrage de rétention reprenant ces pluies en plus des pluies moyennes à fortes.

Le volume nécessaire est de **139 m³**.

Notre ouvrage de rétention à donc un volume utile de **139,6 m³** avec une buse préfabriquée de Ø1500 mm, sur une longueur de 79ml.

03. Assainissement des eaux pluviales (11/11)

Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

D'après la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration au titre de l'Article R214-1 du Code de l'Environnement, le projet est soumis au Dossier de Loi sur l'Eau par :

- La prolongation de la buse existante
- Evaluation hydraulique provisoire des eaux de chantier
- Raccordement au ruisseau

Entretien

Les ouvrages composants le réseau d'assainissement des eaux pluviales (grilles, caniveaux, regards de visite, collecteurs, ouvrage de rétention / infiltration) devront être régulièrement entretenus, nettoyés et hydro-curés. En effet, la formation de dépôts solides (sédiments, graviers, feuilles, déchets divers) dans les réseaux d'assainissement peut engendrer des phénomènes de colmatage et ainsi augmenter de façon significative les risques d'inondation.

04. Assainissement des eaux usées

Gestionnaire

Régie des Eaux Gessiennes

Réseaux existants

Il existe à proximité du projet un réseau EU en Fonte $\varnothing 200$ situé sous la Rue de Gex.

Les DT indiquent la présence d'un réseau EU en Fonte $\varnothing 200$ sur le tènement. Il sera conservé.

Raccordement du projet

Il est prévu le raccordement des eaux usées du projet sur le réseaux existant $\varnothing 200$ sous le tènement du projet, avec la mise en place d'un regard siphon en limite de propriété. Le réseau d'eaux usées sera réalisé conformément aux prescriptions du concessionnaire. La demande de raccordement et le plan précis lui sera envoyé lors du DCE. Une réunion sera organisée avec le concessionnaire avant démarrage des travaux.

Réseau EU existants à proximité



Source : Régie des Eaux Gessiennes

05. Eau potable

Gestionnaire

Régie des Eaux Gessiennes

Réseaux existants

Il existe à proximité du projet un réseau AEP en Fonte Ø200 situé sous la Rue de Gex. Les DT n'indiquent pas la présence de réseau public sur le tènement.

Raccordement du projet

Il est prévu que l'alimentation en eau potable du projet soit réalisée par un raccordement au réseau public AEP F200 situé sous la Rue de Gex avec la mise en place d'un regard de branchement en limite de propriété.

Le réseau AEP sera réalisé conformément aux prescriptions du concessionnaire. La demande de raccordement et un plan détaillé seront envoyés lors du DCE. Une réunion sera organisée avec le concessionnaire avant le démarrage des travaux.

Défense incendie

Un PEI existant est présent à plus de 150m de l'accès au bâtiment le plus éloigné.

Donc ce projet nécessitera la création d'un nouveau PEI en limite de propriété, conformément aux prescriptions de la Régie des Eaux Gessiennes.

Réseau AEP et Création d'PEI



Source : DT de la Régie des Eaux Gessiennes

06. Eclairage extérieur

Gestionnaire

BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES –
CENTRE HAUTE SAVOIE

Réseaux existants

Il existe un réseau d'éclairage public sous la Rue de Gex. Les DT n'indiquent pas la présence de réseau public sur le tènement.

Raccordement du projet

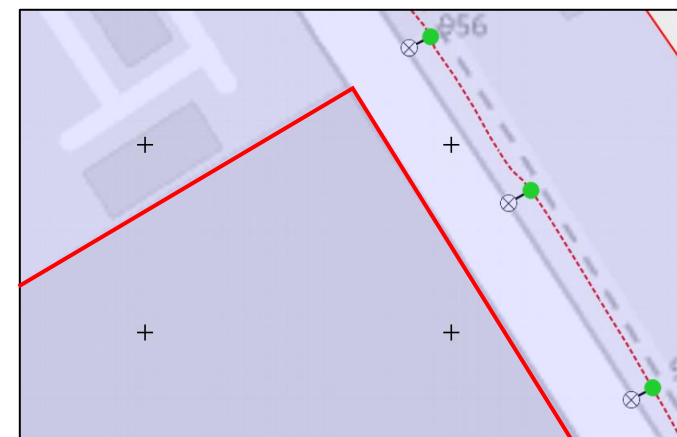
L'éclairage extérieur de l'opération sera raccordé au réseau privé sur une armoire de comptage et de commande.

Eclairage privé

Le projet prendra en compte l'arrêté du 28/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction des nuisances lumineuses. L'éclairage sera directif sans pollution lumineuse avec une température max de 3000 k.

La voirie, les parkings et les cheminements piétons seront éclairés par des candélabres de faible hauteur (< 6 m), des bornes basses, ou des appliques en façades. La consommation sera à charge de la copropriété.

Le choix du matériel d'éclairage sera orienté vers un appareillage à basse consommation d'énergie.



Source : BOUYGUES ENERGIES ET
SERVICES – CENTRE HAUTE SAVOIE

07. Télécommunications

Gestionnaire

Orange

Réseaux existants

Un réseau public TEL existant est présent sous la Rue de Gex. Les DT n'indiquent pas la présence de réseau public sur le tènement.

Raccordement du projet

Il est prévu que le projet soit raccordé sur la chambre de télécommunications présente Rue de Gex. Le réseau de télécommunication sera réalisé conformément aux prescriptions du concessionnaire. La demande de raccordement et le plan précis seront envoyés lors du DCE. Une réunion sera organisée avec le concessionnaire avant le démarrage des travaux.

Réseaux de télécommunication existants à proximité du projet



Source : Orange

08. Fibre optique

Gestionnaire

SIEA

Réseaux existants

Les DT indiquent la présence de fourreau de fibre optique de classe B sous la Rue de Gex.

Les DT n'indiquent pas la présence de réseaux publics sur le tènement.

Raccordement du projet

Il est prévu le raccordement du projet à la fibre depuis la Rue de Gex conformément aux prescriptions du concessionnaire. La demande de raccordement et le plan précis lui seront envoyés lors du DCE. Une réunion sera organisée avec le concessionnaire avant le démarrage des travaux.

Réseaux de fibre optique existants à proximité du projet



Source : DT de la SIEA

09. Electricité

Gestionnaire

Enedis et RTE-GMR

Réseaux existants

Des réseaux public BT et HTA sont présent sous la Rue de Gex. Les DT n'indiquent pas la présence d'un réseau public sur le tènement.

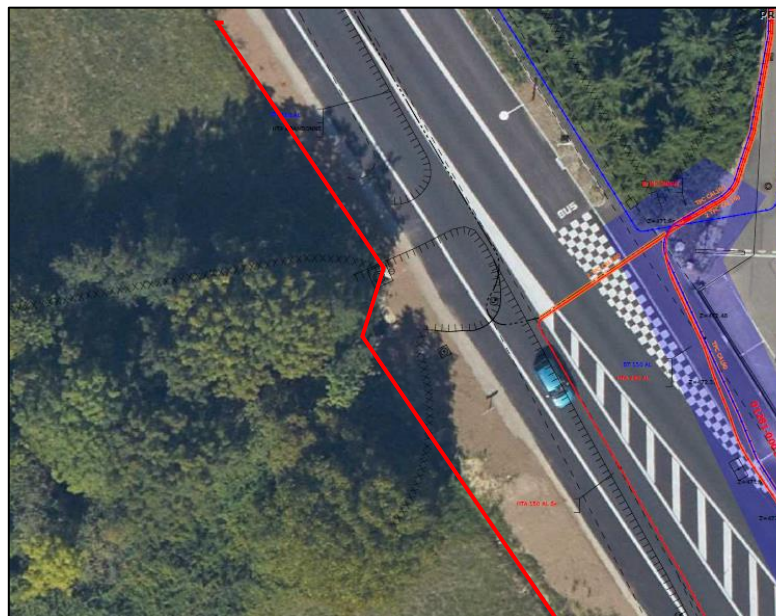
Un réseaux RTE est présent sur le tènement voisin.

Raccordement du projet

Il est prévu la mise en place d'un transformateur en limite de propriété du projet. Le projet sera raccordé via ce transformateur avec la mise en place de coffret en limite de propriété. Le réseau électrique interne au projet sera réalisé en RRO conformément au cahier des charges du concessionnaire. Les travaux de raccordement depuis le réseau existant seront réalisés par ENEDIS sur devis.

Le réseau d'électricité sera réalisé conformément aux prescriptions du concessionnaire. La demande de raccordement et le plan précis seront envoyés lors du DCE. Une réunion sera organisée avec le concessionnaire avant le démarrage des travaux.

Réseaux de distribution d'électricité existants à proximité du projet



Source : ENEDIS

10. Gaz

Gestionnaire

GRDF

Réseaux existants

Un réseau public est présent sous la Rue de Gex.

Les DT n'indiquent pas la présence de réseaux publics sur le tènement.

Raccordement du projet

Il n'est pas prévu de raccordement GAZ sur le projet.

La maison de santé sera alimentée par 3 PAC.

Le bâtiment social (Bâtiment A) sera équipé de radiateurs électriques et d'un ballon thermodynamique.

Le bâtiment B, C et D sera alimentés par une chaudière à granulés de bois.

Réseaux de gaz existants à proximité du projet



Source : GRDF

11. Gestion des déchets

Gestionnaire

Thonon Agglomération

Aménagements prévus

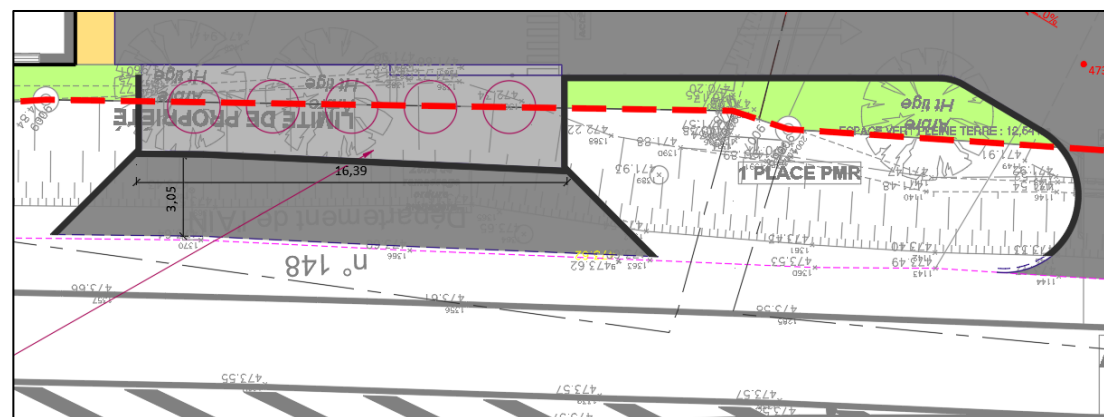
Il est prévu la création d'une aire de présentation OM avec la création 5 conteneurs semi-enterrés :

- 1 pour les Ordures ménagères
- 3 pour le tri
- 1 pour le verre

Une encoche d'accès au point de collecte sera notamment créée d'une longueur de 16m pour une largeur de 3m.

L'aire OM sera située en contrebas de la RD. La collecte se fera depuis l'amont.

Extrait du plan de voirie



Source : ALP'VRD